

Ecole et Collège Saint Joseph

8 Sentier du Curé - 59260 Hellemmes

Tél. 03.20.56.84.73 - Courriel : secretariat@stjosephlm.fr

RNE : 0593809V (école) - 0593131H (collège)

Site : stjosephlm.fr



CHARTRE D'UTILISATION DE L'INTERNET, DES RESEAUX ET DES SERVICES MULTIMEDIAS DANS L'ENSEMBLE SCOLAIRE

ENTRE :

L'ensemble scolaire Saint Joseph - Hellemmes
Représenté par les Chefs d'Etablissements
Ci-après dénommé " Le Chef d'Etablissement "
D'UNE PART

ET

Toute personne susceptible d'utiliser l'Internet,
les réseaux ou les services multimédias proposés
dans l'école, ci-après dénommé " l'Utilisateur "
D'AUTRE PART

PREAMBULE

La fourniture de services liés aux technologies de l'information et de la communication s'inscrit dans la mission de service public de l'Éducation Nationale pour répondre à un objectif pédagogique et éducatif.

La présente Charte précise les règles de bon usage de l'Internet, des réseaux et des services multimédias au sein de l'école que le Chef d'Etablissement et l'Utilisateur s'engagent à respecter.

Elle est extraite de la charte officielle établie par le ministère de l'Éducation Nationale.

Cette charte vient en annexe du règlement intérieur.

IL EST TOUT D'ABORD RAPPELE LA NECESSITE DE RESPECTER LA LOI

1 - Respect de la législation

Il s'agira en toutes circonstances de ne pas porter atteinte aux valeurs fondamentales de l'Éducation nationale, en particulier les principes de neutralité politique et commerciale.

En outre, et sans que cette liste soit exhaustive, on veillera à respecter :

- La vie privée des personnes ;
- Les règles préservant la propriété intellectuelle ;
- L'intégrité physique et morale des élèves.

IL EST ENSUITE CONVENU CE QUI SUIT

2 Description du Service proposé

L'Etablissement offre à l'Utilisateur les services suivants :

- L'utilisation des tablettes, des ordinateurs et des logiciels installés.
Ces outils pédagogiques sont à disposition des apprentissages tant dans les classes mobiles tablettes et ordinateurs portables, que dans les salles informatiques et quelques classes ;
- Un accès internet avec un système de filtrage, sous le contrôle de l'enseignant.e ;
- Un service de communication et un ENT « Ecole Directe » ;
- Un service de messagerie électronique liée au domaine de l'ensemble scolaire (stjosephlm.fr), associé à un identifiant Apple gééré.

3 Définition de l'Utilisateur

Est considérée comme utilisateur, toute personne ayant accès aux équipements informatiques de l'établissement.
L'utilisateur bénéficie d'un accès aux services proposés après acceptation de la Charte.

4 Engagements de L'Etablissement

4-1 Respect de la loi

L'Etablissement s'oblige à respecter toutes les règles protectrices des intérêts des tiers et de l'ordre public et à ne pas porter atteinte à l'intégrité de la personne humaine et du citoyen, notamment à réprimer l'apologie des crimes contre l'humanité, l'incitation à la haine raciale ainsi que la pornographie enfantine.

Il s'engage à informer promptement l'autorité publique des activités illicites qu'elle pourrait constater dans l'utilisation des services.

4-2 Site Internet stjosephlm.fr

Le site Internet de l'ensemble scolaire est hébergé sur les serveurs d'OVH et comporte les mentions légales. Les Chefs d'Etablissement sont les directeurs de la publication. Ils sont tenus de s'assurer que le site n'inclut aucun contenu répréhensible.

4-3 Disponibilité du Service

L'Etablissement s'efforce dans la mesure du possible de maintenir accessible les services, mais n'est tenu à aucune obligation d'y parvenir, et ne peut être tenu pour responsable des conséquences de ces interruptions aussi bien pour l'Utilisateur que pour tous les tiers.

4-4 Messagerie électronique

L'Etablissement n'exerce aucune surveillance ni aucun contrôle éditorial sur les messages envoyés dans le cadre de la messagerie électronique individuelle.

4-5 Protection des Utilisateurs mineurs

La connexion Internet de l'établissement est protégée par un système de filtrage. L'Etablissement et les équipes pédagogiques auront pour objectif de protéger les élèves en les informant sur les mécanismes de protection, en les conseillant, en les assistant dans leur utilisation de l'Internet et des réseaux numériques.

4-6 Protection des données à caractère personnel de l'Utilisateur

L'Etablissement s'engage à respecter les règles légales de protection de ce type de données et garantit notamment à l'Utilisateur un droit d'accès et de rectification aux données nominatives le concernant.

4-7 Contrôles techniques

L'Etablissement dispose de moyens techniques pour vérifier que l'utilisation des services reste conforme aux objectifs rappelés dans le Préambule.

5 Engagements de l'Utilisateur

L'Utilisateur s'engage :

- à respecter la législation en vigueur, évoquée à titre non exhaustif à l'article 1 ;
- à ne pas nuire au fonctionnement du réseau, des machines et à l'intégrité des ressources informatiques ;
- à effectuer une utilisation rationnelle et loyale des services et conforme à son objectif tel que rappelé dans le Préambule

6 Sanctions

Le non-respect des règles établies ou rappelées par la Charte donnera lieu, indépendamment à d'éventuelles sanctions civiles ou pénales, à la suspension immédiate de l'accès aux Services proposés au paragraphe 2.

~~~~~

L'Utilisateur, représenté par son représentant légal déclare avoir pris connaissance de l'ensemble de la charte Informatique et Internet de l'Ensemble Scolaire Saint Joseph, en avoir compris les termes et m'engage à les respecter.

Signature des Chefs d'Etablissements

Signature de l'Utilisateur